



Saint-Nazaire, le 25 août 2019

Conférence de presse de rentrée scolaire

Au printemps dernier, la crise sanitaire bouleversait la société toute entière, l'école et le système éducatif n'ont pas fait exception. A Saint-Nazaire, des moyens humains et financiers importants ont été déployés pour, dès que cela a été possible, accueillir à nouveau les enfants dans les écoles et les centres de loisirs dans les meilleures conditions sanitaires et pédagogiques.

Même si, dans le contexte de la crise sanitaire qui se poursuit la rentrée scolaire qui s'annonce ne ressemblera à aucune autre, l'objectif des nouveaux protocoles sanitaires et bien de faire en sorte que l'accueil de tous les élèves soit possible.

Ce contexte particulier ne détourne par la Ville de Saint-Nazaire de son objectif principal : privilégier l'épanouissement et le bien-être de l'enfant. La collectivité va donc dès cette année et au regard des réflexions nouvelles issues du confinement et du déconfinement réinterroger son Projet Educatif Local (PEL) pour l'actualiser. Ce projet, qui n'est pas celui de la seule Ville de Saint-Nazaire mais bien un projet partagé par l'ensemble de la communauté éducative du territoire, associera largement les partenaires associatifs, les institutionnels, les parents, les personnels municipaux concernés, tous les acteurs en lien direct avec l'école, le collège, le lycée et l'enseignement supérieur.

L'ambition de ce projet est de s'adresser aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans, il renvoie à la Petite Enfance, à l'Enfance, à l'Education et à la jeunesse.



*Rentrée scolaire à l'école Reberieux
Crédit : Ville de Saint-Nazaire, Christian Robert*



Une rentrée scolaire pour toutes et tous

La Ville de Saint-Nazaire a préparé la rentrée scolaire en s'appuyant sur les recommandations de l'Etat. Pendant l'été et pour la rentrée de septembre 2020, l'Education Nationale a ainsi actualisé son « guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte Covid-19 ». Il est néanmoins susceptible de modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Un objectif clair : accueillir tous les élèves

- ✓ **La distanciation physique** qui prévalait au printemps dernier « *n'est plus obligatoire dans les espaces clos lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves* ». Elle ne l'est plus dans les espaces extérieurs.
- ✓ **Le masque** doit être porté pour les élèves de plus de 11 ans dans les espaces clos, en extérieur, lors de leurs déplacements et quand la distance d'un mètre ne peut être respectée en face-à-face ou côte-à-côte. Il est obligatoire pour toutes et tous quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée (à l'intérieur, à l'extérieur et lors des déplacements).
- ✓ **En ce qui concerne les groupes** : la limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire tout comme dans les transports scolaires. En revanche, l'organisation du déroulement de la journée doit permettre d'éviter, dans la mesure du possible, les regroupements et croisements importants, et plus particulièrement lors des entrées/sorties des parents.
- ✓ **L'accès aux matériels éducatifs** est autorisé (jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs, mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué).



Dans quel état d'esprit la Ville a-t-elle travaillé lors du déconfinement ?

Immédiatement après le déconfinement, la Ville de Saint-Nazaire s'est engagée à permettre le retour à l'école. Elle a cependant toujours œuvré pour que cela se déroule dans un cadre respectueux de la santé des enfants comme des personnels. Trois grands principes l'ont guidé :

L'information et la transparence : les parents d'élèves élus des conseils d'écoles ont été régulièrement informés à chaque étape. Un mail leur a été communiqué afin qu'ils puissent faire remonter les questions qu'ils se posaient.

La proximité : c'est bien école par école que la Ville a souhaité répondre aux besoins exprimés par les directions scolaires. L'aménagement des différents lieux a conduit à des organisations adaptées par site.

La sécurité sanitaire : la Ville a immédiatement indiqué que dans le cas où les conditions matérielles ou humaines pour satisfaire aux besoins sanitaires n'étaient pas réunies, elle prendrait acte de l'impossibilité d'ouvrir tout ou partie des écoles tout en se mobilisant pour que cette situation ne se présente pas.

Les crèches et multi accueils municipaux ouverts dès le lundi 24 août.

Les adaptations des enfants qui arrivent pour un nouveau contrat se mettent en place comme habituellement dans le respect des gestes barrières pour les parents et professionnels.

Les accueils occasionnels, arrêtés depuis le début de la crise sanitaire, reprendront début septembre avec une adaptation des temps d'accueil. Il s'agit de permettre plus de régularité pour éviter au maximum le brassage des enfants.

Temps Péri-éducatif : reprise de ce service gratuit dans le respect des consignes sanitaires

Les nouvelles dispositions du protocole sanitaire de l'éducation nationale permettent la reprise du Temps Péri-éducatif (TPE) comme habituellement tout en restant le plus vigilant possible en adaptant les activités afin de rester dans des conditions de distanciation physique en intérieur. A l'extérieur ces règles ne s'appliquent plus. Les intervenant.es, les ATSEM et les associations sont mobilisé.es pour l'animation dans le respect de la sécurité sanitaire.

A noter que ce temps facultatif proposé aux enfants de 15h30 à 16h30 n'est pas facturé aux familles. Le départ des enfants est possible dès 15h30 après la classe, à 16h30 après le TPE, ou à partir de 17h pour ceux qui fréquentent l'accueil périscolaire, en départs échelonnés jusqu'à 18h30.



La Ville en soutien aux intervenant.es du TPE

Un certain nombre d'intervenant.es des Temps péri-éducatifs n'ont pas pu assurer leurs prestations durant la période de confinement et parfois même à la réouverture des écoles (de mars à juillet), leur prestation ont malgré tout été réglées par la Ville de Saint-Nazaire. Un choix qui s'inscrit dans le soutien à la vie associative pour un coût global de 40 000 €.

Le service de garde pour les enfants des personnels prioritaires

Dès le 17 mars, la Direction Enfance-Education de la Ville de Saint-Nazaire a mis en œuvre un dispositif d'accueil pour les enfants des personnels prioritaires pour la gestion de la crise sanitaire. Ce dispositif à destination des enfants de 0 à 12 ans a fonctionné de 7h30 à 18h30, 7 jours sur 7 même les jours fériés. Sans facturation aux familles. Après l'accueil des enfants dans les écoles publiques, il est resté en fonctionnement en complémentarité durant la période scolaire et les vacances scolaires.

L'ensemble des personnels municipaux mobilisés l'ont été sur la base du volontariat dès lors qu'ils étaient eux-mêmes disponibles. Ils et elles ont été accompagné.es par les services prestataires pour garantir de bonnes conditions d'accueil des enfants et le respect du cadre sanitaire.

Réouverture des restaurants scolaires avec des mesures sanitaires adaptées

Les vingt restaurants scolaires de la ville rouvrent à la rentrée pour accueillir les enfants. L'unité de production alimentaire de Saint-Nazaire (UPAM) fournira des repas chauds comme habituellement. Après le déconfinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire, la Ville de Saint-Nazaire avait suspendu la facturation de ce temps du midi encadré par les personnels municipaux. La facturation reprendra à la rentrée

Les consignes du nouveau protocole sanitaire de l'éducation nationale seront déclinées site par site afin de permettre le plus possible l'application des règles de distanciation physique.

Afin d'accueillir tous les enfants dans les restaurants scolaires, dans le respect de leur rythme – notamment celui des plus petits – et de leur sécurité - des échanges avec l'Education Nationale sont en cours pour étudier la possibilité d'aménager les horaires et faire des roulements qui permettraient de limiter le nombre d'enfants présents en même temps dans le restaurant.



Des « chèques cantine » offerts par la Ville pour soulager les familles

Pendant le confinement, la fermeture des écoles et donc des restaurants scolaires, autre conséquence de la lutte contre le virus, a entraîné pour les parents des dépenses supplémentaires avec la prise en charge de la totalité du coût du repas du midi pour leur.s enfant.s. Charge dont la ville de Saint-Nazaire assume habituellement une très large part via la solidarité de l'impôt.

La Ville de Saint-Nazaire a souhaité soulager les familles en attribuant des "chèques cantine" aux familles (sur la base du quotient familial) dont les enfants sont inscrits à la cantine. Ce sont au total 2 309 familles et 3 387 enfants qui ont été concernés par ce dispositif, soit 65% des enfants qui déjeunent à la cantine des écoles de Saint-Nazaire.

D'une valeur globale de 100 € par enfant, utilisables dans les commerces alimentaires partenaires, cette aide a représenté un engagement de près de 680 000 € pour la collectivité et son CCAS, qui correspond à l'envoi de deux chèques-cantines sur la période.



Cantines scolaires : des produits bio et locaux dans les assiettes

L'UPAM, l'unité de production alimentaire située à Coulvé à Saint-Nazaire prépare chaque jour environ 5 300 repas qui sont servis dans les écoles et multi-accueils de Saint-Nazaire, Donges, La Chapelle des Marais et Saint-Joachim. 67% des ingrédients sont frais. Les approvisionnements locaux

(Bretagne et Pays de la Loire) sont privilégiés (près de 41% en incluant notamment le pain).

Les produits biologiques représentent également une part importante des achats de denrées (13% contre 2% en moyenne au niveau national). 1 repas sans protéines animales toutes les semaines. A noter : chaque repas coûte 5.82€ pour sa fabrication (sans compter les frais de service), seulement une petite partie est facturée aux parents (entre 0.67€ et 4.72€ selon le quotient familial).





La Ville lance la réactualisation du Projet Educatif Local

La Ville de Saint-Nazaire distingue la réussite scolaire de la réussite éducative. Projet partagé par l'ensemble de la communauté éducative de Saint-Nazaire, le Projet éducatif local définit l'intention éducative des acteurs du champ éducatif d'un même territoire. Il s'appuie sur des valeurs communes et des orientations, déterminées ensemble, qui deviennent le « fil rouge » de la politique éducative menée sur le territoire. Il définit les domaines dans lesquels les acteurs éducatifs souhaitent collectivement développer une action, construire un projet.

Formalisé dès 2002, puis actualisé en 2010 au regard de l'évolution des besoins des enfants et des jeunes, des modifications de l'environnement local et de l'offre éducative de la commune, le Projet éducatif local actuel concerne les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, sur l'ensemble de leurs temps de vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il est construit sur les valeurs partagées d'émancipation et d'autonomie, de citoyenneté ouverte aux enjeux de la société contemporaine et d'égalité des droits.

Dix ans après, ces valeurs sont toujours d'actualité. Pour autant l'environnement local et national a évolué, l'offre éducative s'est également transformée au travers des nouveaux rythmes scolaires, du PEDT (projet éducatif de territoire), des parcours d'éducation artistique et culturels, ou encore du déploiement de l'offre en direction des jeunes, des actions en faveur de la parentalité, des « cités éducatives ».

Au-delà de ces évolutions, la crise sanitaire a mis en évidence de manière très nette la question du suivi social des enfants les plus en difficulté, les plus éloignés de l'école et des établissements scolaires (70% des enfants des zones REP ne sont pas revenus à l'école au moment du déconfinement, contre 30% pour les enfants des autres écoles). Cette question engage collectivement les acteurs éducatifs à réfléchir à des nouvelles formes d'interventions éducatives en sortant des équipements pour aller à la rencontre des enfants, des jeunes et à améliorer la coordination de tous les acteurs à l'échelle de la commune, d'un quartier.

A partir des bilans et constats issus des travaux réalisés pour l'élaboration des délibérations cadre thématiques lors du précédent mandat (délibérations cadre relatives à la jeunesse, à la culture, au sport, à la vie associative, etc.), la démarche d'actualisation du projet éducatif, qui sera lancée dans les prochains mois, associera largement les partenaires associatifs, institutionnels, les parents, les personnels municipaux concernés, tous les acteurs en lien direct avec l'école,



le collège, le lycée et l'enseignement supérieur. Le calendrier prévisionnel et les modalités d'animation de cette démarche d'ampleur sont en cours de définition.

Qui sont ces « acteurs éducatifs » ? Tous ceux qui concourent d'une manière ou d'une autre à l'éducation des enfants et des jeunes. Il s'agit donc des parents, des fédérations de parents d'élèves, des enseignants et de l'inspection académique, des professionnels des services municipaux, des institutions éducatives (CAF, DDCS, ...), des associations d'éducation populaire, des associations socio-culturelles, sportives, culturelles, des structures de prévention, etc.



*L'artiste Jinks Kunst avec les élèves de l'école Paul Bert pour le PEAC
Crédit : Ville de Saint-Nazaire, Christian Robert*



Une progression continue des effectifs scolaires

Cette année encore le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques augmente de manière significative.

	Sept. 2012	Sept. 2019	Sept. 2020 (estimation)
Maternelle	1 939	2 099	2 080
Elémentaire	3 105	3 392	3 455
Total	5 044	5 491	5 535

Les effectifs scolaires des écoles publiques ont connu une croissance continue entre septembre 2012 et septembre 2019 de + 8.9 %, soit + 447 élèves. Les effectifs annoncés pour septembre 2020 seront définitifs après la rentrée scolaire pour tenir compte des inscriptions et radiations qui auront lieu fin août et début septembre.

Cette rentrée comptera quatre nouvelles ouvertures de classes Ferdinand-Buisson (maternelle), Léon-Gambetta (élémentaire), Pierre-Brossolette (élémentaire), Andrée Chedid (élémentaire) ; pour une fermeture (Jules Ferry (maternelle)). A noter également, l'ouverture à l'école Léon-Gambetta d'une classe bilingue Français-Breton multiniveaux issue d'un projet entre l'Office Publique de la Langue Bretonne et la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif «12 élèves par classe» plusieurs ouvertures et fermetures de classes dans les cours préparatoires (CP) et cours élémentaires (CE1) des écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) sont prévues. Ces mesures concernent les écoles Andrée-Chedid (ouverture CP), Léon-Blum (ouverture CP), Madeleine-Rebérioux (fermeture CP), Paul-Bert/Elisa-Lemonnier (fermeture CP) et Albert-Camus (fermeture CP).

Mouvements des directrices et directeurs d'école

Ecole élémentaire Albert-Camus : la nouvelle directrice Madame Hamelin remplace Monsieur Gouon qui part à la retraite.

Ecole Andrée-Chedid : Madame Legars remplace Monsieur Hauray qui part à la retraite.

Ecole Jules-Ferry : Madame Raulic remplace Monsieur Arnoult.

Ecole Alphonse-de-Lamartine : Monsieur Sourd-Le-Roux remplace Madame Hancké directrice par intérim.

Ecole Sadi-Carnot élémentaire : Monsieur Bourssicault remplace Monsieur Rolland.



Des écoles réaménagées et équipées pendant l'été

Afin d'améliorer l'environnement quotidien des enfants et d'entretenir le patrimoine municipal, de **nombreux travaux et aménagements** ont été réalisés au cours de l'été pour un budget de plus de 400 000 € : modification de bâtiments pour l'ouverture de classes (écoles Bert/Lemonnier et Chédid), amélioration des sanitaires (Ecoles Buisson, Brossolette, Camus, Curie et Jean-Zay), désamiantage (école Camus), début des travaux pour la création ou l'agrandissement d'un restaurant scolaire (écoles Curie et Simon), travaux d'accessibilité (école Ferry) et travaux de réhabilitation de la maternelle (école Michelet).

Dans plusieurs écoles, le **mobilier scolaire** a été renouvelé pour un budget de près de 40 000 €.

Par ailleurs, les premières installations de **défibrillateurs** ont été réalisées dans les écoles Blum, Buisson, Carnot, Chateaubriand, Chédid, Curie, Ferry, Gambetta, Simon. Toutes les écoles en seront prochainement dotées.

En plus des peintures pour délimiter les contours des terrains de jeux, la Ville a largement renouvelé et complété les **tracés de cour** avec des jeux thermocollés au sol : chenilles, petits chevaux, marelle... Cette amélioration concerne les écoles Chédid (maternelle), Michelet (maternelle), Jaurès (élémentaire), Blum (maternelle), Camus (élémentaire), Curie (maternelle), Ferry, Renan, Waldeck-Rousseau et Zay. Le tout pour un budget d'environ 26 000 €.

Près de 240 000 € ont été investis afin de poursuivre l'**équipement numérique** des écoles (câblages, vidéo-projecteurs interactifs, écrans numériques interactif, rideaux occultant).

Dans la continuité de la gestion du COVID et afin de renforcer les **mesures d'hygiène**, chaque classe de maternelle est équipée d'un point d'eau, d'un distributeur de savon et d'un dévidoir à papier.

Le déploiement du **photovoltaïque** s'est poursuivi sur le toit des écoles. Les groupes scolaires Gambetta et Hugo ont produit leur premier kilowatt/heure le 23 juin dernier.

Des crédits supplémentaires pour toutes les ouvertures de classes

La Ville de Saint-Nazaire a souhaité mobiliser un crédit « ouverture de classe » pour toutes les ouvertures sur la base de 700 €, soit un total de 4 900 € pour cette rentrée. Ces crédits viennent s'ajouter à ceux dont les écoles sont déjà dotées pour leur fonctionnement.